

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie du Grand Est  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Est

**Décision n° 43483 du 25 octobre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges**

NOR : INTJ1725736S

Le commandant de la région de gendarmerie du Grand Est et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 48485 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630343S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

<b>Genestier Bernard</b>	NIGEND : 112 775	NLS : 5 191 824
<b>Prémel Bernard</b>	NIGEND : 115 688	NLS : 5 190 266
<b>Fidrie Hervé</b>	NIGEND : 114 093	NLS : 5 191 740

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 octobre 2017.

*Le général de corps d'armée,*  
*commandant la région de gendarmerie du Grand Est*  
*et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,*  
B. JOCKERS